

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 7 avril 2025**

145^{ème} Séance

**Rapport relatif à clôture et modification d'Autorisations de Programme et de
Crédits de Paiement**

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) constitue une dérogation à ce principe d'annualité.

Cette procédure mise en place en fin d'exercice 2020, actée à travers un nouveau règlement budgétaire et financier, vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi sur le plan organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la visibilité financière des engagements financiers de l'ODARC à moyen terme.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année et présentées aux membres du Conseil d'Administration de l'Office.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme. Le budget N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Autorisations de Programme sont votées par le Conseil d'Administration de l'ODARC par délibération distincte lors de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice, du Budget Supplémentaire ou des Décisions Modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps.

Toutes modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une Autorisation de Programme peuvent être liquidées et mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'AP.

Dans le cadre de l'établissement du Budget Primitif 2025, certaines Autorisations de Programme ainsi que leurs Crédits de Paiement associés doivent faire l'objet d'une révision au regard de l'avancement des projets concernés. Par ailleurs, une Autorisation de Programme sera clôturée suite au transfert du projet à la CDC.

Un total de 345 000 € de crédits complémentaires est ajouté aux Autorisations de Programme des opérations concernées (soit + 7,3 %) et 5 361 829 € de crédits sont inscrits au chapitre 23 « Immobilisations en cours » du Budget Primitif 2025.

➤ Clôture de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement

La clôture à opérer porte sur :

- Création d'un Pôle viande destiné à la valorisation d'agneaux de lait et de cabris.

Ce projet a été conçu pour permettre une commercialisation complète, équitable, sécurisée et pérenne des animaux issus du territoire corse. Il vise à apporter des solutions face aux constats actuels de la profession notamment une incapacité à valoriser correctement leurs produits et plus particulièrement les agneaux de lait qui sont majoritairement commercialisés en vifs vers la Sardaigne.

Il a été décidé que la CdC portera ce projet en lieu et place de l'ODARC.

DEPENSES

N° AP	Libellé	Montant d'AP initial	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
AP-2021-0001	Pôle viande de valorisation d'agneaux de lait et de cabris	700 000 €	- €	8 787,84 €	- €	- €	- €	8 784,84 €
		Montant d'AP initial	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
		700 000 €	- €	8 787,84 €	- €	4 500 €	686 712,16 €	700 000 €

➤ Modification d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement

- Construction d'un hangar de stockage pour le haras de boucs à la station expérimentale d'élevage d'Altiani.

Pour rappel :

Suite aux fortes rafales de vent lors de la tempête de 2017, le hangar de stockage situé près de l'atelier des boucs à la station d'expérimentale d'Altiani a été fortement affecté. La reconstruction et la restructuration de ce hangar sont prévues en intégrant les nouveaux besoins par la création d'un hangar de 150 m², d'une toiture bi-pente, d'un bardage bois avec des ouvertures suffisamment larges pour entrer avec le tracteur et charger ou décharger directement le foin et d'un espace de stockage de matériel (nourrisseurs, balances, barrières, ...).

Les études géotechniques et topographiques ainsi que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont débuté au mois de juillet 2021.

L'achèvement de ce projet est prévu en 2025.

La répartition des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme est modifiée comme suit, le montant de celle-ci restant inchangé :

DEPENSES

N° AP	Libellé	Montant d'AP révisé n° 7	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
AP-2021-0002	Construction d'un hangar de stockage (haras de boucs) / SEE	485 000 €	3 049,80 €	8 537,10 €	17 092,46 €	413 653,33 €	42 667 €	0,31 €	485 000 €
		Montant d'AP révisé n°6	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
		485 000 €	3 049,80 €	8 537,10 €	17 092,46 €	456 320 €	0,64 €	- €	485 000 €

- Travaux d'aménagement et création d'un nouvel espace bergerie y compris un hangar de fourrage et de matériels, un hangar de stockage et des travaux de VRD à la station expérimentale d'élevage d'Altiani.

Pour rappel :

La salle de traite et la bergerie à la station d'expérimentale d'Altiani sont vétustes et nécessitent un rafraichissement de façon à sécuriser ces espaces le temps de la construction d'une nouvelle structure notamment carrelage antidérapant, agencement des tanks à lait et sécurisation des poteaux de la structure actuelle. Au niveau de la bergerie vétuste et très peu opérationnelle, il est très difficile de la réhabiliter pour la mettre en adéquation avec la mise en place d'expérimentations nécessitant la mise en lots des animaux et l'exemplarité nécessaire à ce site. Les contraintes techniques existantes ne permettent pas d'envisager cette option. Il est donc indispensable de créer un nouvel espace comprenant une bergerie avec salle

de traite d'environ 1200 m² et un espace de stockage du foin de 400m² avec auvent pour stocker les matériels liés à l'activité croissante de mise en cultures des parcelles de la station.

Il est également prévu d'intégrer au projet :

- Des travaux de voiries et réseaux divers nécessaires suite à la création du nouvel espace bergerie, à l'implantation de panneaux photovoltaïques et à la sécurisation du réseau d'eau potable à la station.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux besoins de la station.

Les études géotechniques et topographiques ont été réalisées au mois de juillet 2021. Les travaux liés à l'assistance maitrise d'ouvrage ont commencé en 2023.

L'achèvement de ce projet est prévu en 2025.

L'augmentation du coût de ce projet s'élève à 95 000 €.

Ainsi, il convient de fixer le montant de cette Autorisation de Programme à hauteur de 3 867 000 € (montant HT + quote-part de TVA non récupérable au regard du statut d'assujetti partiel de l'ODARC) et de modifier les Crédits de Paiement associés selon le tableau ci-après :

DEPENSES

N° AP	Libellé	Montant d'AP révisé n° 5	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
AP-2021-0004	Travaux d'aménagement, création nouvel espace bergerie et hangar de stockage, VRD / SEE	3 867 000 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	75 185,99 €	3 715 856 €	3 867 000 €
		Montant d'AP révisé n° 5	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
		3 772 000 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	40 000,00 €	3 656 042,11 €	3 772 000 €

- Réalisation d'un bâtiment technico-administratif à la station expérimentale de Migliacciaro destiné à devenir un pôle de compétence en filière fourrages et céréales.

Pour rappel :

Le bâtiment agricole actuel est vétuste donc sa démolition s'impose. Cet ancien bâtiment a été construit avec une ossature métallique, d'une couverture tôle type bac acier. Son bardage périphérique a été réalisé à l'aide d'un mur de type agglos creux de 0.2 sur l'ensembles des 4 façades. Cette structure existante ne permet plus son utilisation par une quelconque modernisation notamment dans des conditions optimales de respect de la sécurité.

Il a été décidé de construire un bâtiment technico-administratif de 600 m² en R+1 conforme à la RT2012 permettant de travailler dans des conditions de sécurité optimum. Ce bâtiment sera composé d'une trentaine de bureaux administratifs qui permettront d'accueillir non seulement les acteurs de la filière fourrage/céréales mais également l'antenne de l'ODARC et de ses partenaires (OEHC, CDA...), d'un

accueil, d'une salle de repos, de sanitaires, d'une salle de conférence, d'un laboratoire d'analyse de fourrage et céréales et d'une salle de travaux pratiques.

Le projet d'investissement concernera également les aménagements de l'entrée du site, des voiries, le traitement des eaux usées, la desserte et la réalisation des réseaux divers, les aménagements divers, éclairage, clôtures, portail...

Les études géotechniques et topographiques ont été réalisées au mois de juillet 2021. La phase conception étant terminée, les travaux ont commencé en 2023.

L'achèvement de ce projet est prévu en 2025.

La répartition des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme est modifiée comme suit, le montant de celle-ci restant inchangé :

DEPENSES

N° AP	Libellé	Montant d'AP révisé n° 6	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
AP-2021-0005	Construction d'un Bâtiment technico administratif/ SEI	2 500 000 €	4 042,48 €	2 214,75 €	9 095,12 €	2 177 050,38 €	307 597 €	0,27 €	2 500 000 €
		Montant d'AP révisé n° 5	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
		2 500 000 €	4 042,48 €	2 214,75 €	9 095,12 €	2 347 600 €	137 047,65 €	- €	2 500 000 €

- Réalisation d'un hangar de stockage à la station expérimentale de Migliacciaro.

Pour rappel :

Il a été décidé de construire un nouvel hangar de stockage de matériels agraires d'environ 600 m² à la station expérimentale d'irrigation de Migliacciaru, pôle de compétences en fourrages et céréales, avec photovoltaïque.

Les études géotechniques et topographiques ont été réalisées au mois de juillet 2021. La phase conception étant terminée, les travaux ont commencé en 2023.

L'achèvement de ce projet est prévu en 2025.

La répartition des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme est modifiée comme suit, le montant de celle-ci restant inchangé :

DEPENSES

N° AP	Libellé	Montant d'AP révisé n° 6	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
AP-2021-0006	Construction d'un hangar de stockage/ SEI	650 000 €	4 090,32 €	637,02 €	2 406,54 €	546 403,93 €	0,19 €	650 000 €
		Montant d'AP révisé n°5	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
		650 000 €	4 090,32 €	637,02 €	2 406,54 €	612 925 €	29 941,12 €	650 000 €

- Réalisation d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier à la station expérimentale d'Altiani.

Pour rappel :

L'objectif est la mise en place d'adduction d'eau à destination des prairies de la station expérimentale d'Altiani. L'alimentation se fera à partir d'un captage sur le Tavignanu (déclaration en cours de traitement par la Police de l'eau-DDT). Afin de sécuriser l'irrigation estivale d'environ 4 ha d'essais fourragers, une unité de stockage à vocation inter-saisonnière est prévue pour environ 15 000 m³.

Dans un contexte de changement climatique, ce dispositif permettra d'augmenter l'autonomie fourragère du cheptel de la station et de lancer des expérimentations en matière de gestion et pilotage de l'eau. De plus, ce projet peut servir de vitrine pour les secteurs dépourvus de réseaux collectifs d'eau brute, notamment dans l'intérieur de l'île.

La durée de ce projet est prévue pour 2 ans. La mise en œuvre de ce projet a démarré au quatrième trimestre 2023.

L'achèvement de ce projet est prévu en 2025.

L'augmentation du coût de ce projet s'élève à 250 000 €.

Ainsi, il convient de fixer le montant de cette Autorisation de Programme à hauteur de 1 200 000 € (montant HT + quote-part de TVA non récupérable au regard du statut d'assujetti partiel de l'ODARC) et de modifier les Crédits de Paiement associés selon le tableau ci-après :

DEPENSES

N° AP	Libellé	Montant d'AP révisé n° 3	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
N° AP-2023-0012	Création d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier / SEE	1 200 000 €	- €	5 752,76 €	1 194 247 €	0,24 €	1 200 000 €
		Montant d'AP révisé n° 2	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
		950 000 €	- €	4 500 €	905 000 €	- €	950 000 €

- Réalisation d'un laboratoire de recherche à la station expérimentale d'Altiani.

Pour rappel :

Le laboratoire actuel n'est pas dimensionné aux besoins de l'ODARC en matière d'expérimentation et limite fortement la réalisation de certaines catégories d'analyses, lesquelles sont actuellement effectuées par des laboratoires spécialisés situés sur le continent car n'ayant pas d'équivalent en Corse. Le programme européen REACT UE a permis d'acquérir du matériel de pointe permettant la réalisation de ces analyses en interne mais il est désormais nécessaire de se doter d'un laboratoire mieux dimensionné et adapté aux besoins de l'ODARC et des filières concernées dans le cadre de leur fonctionnement (connaissance et maîtrise de la qualité des produits, suivi des schémas de sélection, etc.) et de leur développement (mise en place de signes officiels de qualité, adaptation aux changements sociétaux, dérèglement climatique, etc.).

En outre, l'ODARC pourra ainsi nouer des collaborations avec les autres laboratoires de la CdC (OEHC, Cismonte et Pumonte) afin de développer des complémentarités efficaces en matière d'analyse de produits issus de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En effet, ces structures détiennent une somme de compétences qui pourraient être mises en synergie par un mode de fonctionnement en cluster permettant de dégager des possibilités analytiques au service de la recherche appliquée.

Ce laboratoire sera construit en lieu et place de l'actuelle bergerie.

La durée de ce projet est prévue pour 2 ans. La mise en œuvre de ce projet est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2025.

La répartition des Crédits de Paiements de l'Autorisation de Programme est modifiée comme suit, le montant de celle-ci restant inchangée :

DEPENSES

N° AP	Libellé	Montant d'AP révisé n° 1	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
N° AP-2024-0015	Création d'un laboratoire de recherche / SEE	100 000 €	- €	5 000 €	95 000 €	100 000 €
		Montant d'AP initial	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
		100 000 €	- €	100 000 €	- €	100 000 € €

➤ **Tableau récapitulatif des modifications d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement**

N° AP	Libellé	Montant d'AP	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	>CP 2026	TOTAL CP
AP-2021-0002	Construction d'un hangar de stockage (haras de boucs) / SEE	485 000 €	3 049,80 €	8 537,10 €	17 092,46 €	413 653,33 €	42 667 €	0,31 €	485 000 €
AP-2021-0004	Travaux d'aménagement, création nouvel espace bergerie et hangar de stockage, VRD / SEE	3 867 000 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	75 185,99 €	3 715 856 €	0,12 €	3 867 000 €
AP-2021-0005	Construction d'un Bâtiment technico administratif/ SEI	2 500 000 €	4 042,48 €	2 214,75 €	9 095,12 €	2 177 050,38 €	307 597 €	0,27 €	2 500 000 €
AP-2021-0006	Construction d'un hangar de stockage/ SEI	650 000 €	4 090,32 €	637,02 €	2 406,54 €	546 403 ,93 €	96 462 €	0,19 €	650 000 €
AP-2023-0012	Création d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier / SEE	1 200 000 €			- €	5 752,76 €	1 194 247 €	0,24 €	1 200 000 €
AP-2024-0015	Création d'un laboratoire de recherche/ SEE	100 000 €				-€	5 000 €	95 000 €	100 000 €
Total		8 802 000 €	15 548 €	11 388,87 €	100 186,61 €	3 218 046,39 €	5 361 829 €	95 001,13 €	8 802 000 €